Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ
Le Bourg
63 880 SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT

CEGEX
Commissaire aux Comptes
La Pardieu – Clermont-Ferrand
9 allée Evariste Galois
63170 AUBIERE

cegex expertise

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ

Exercice clos le 31 décembre 2018

(ce rapport contient 13 pages)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ,** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

La note « Evènements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe rappelle le suivi des subventions Leader.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Société et des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AUBIERE, le 14 février 2019

Le Commissaire aux Comptes
SAS CEGEX

David PRULIERE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	42 378	32 239	10 139	2 688	7 451	277.25
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	11 223		11 223		11 223	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	834	116	718		718	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	54 435	32 355	22 080	2 688	19 393	721.55
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières. approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	7 041	932	6 109	3 560	2 549	71.61
	Avances et acomptes versés sur commandes	553		553		553	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	100 817		100 817	62 675	38 142	60.86
	Autres créances	161 653		161 653	176 279	14 626-	8.30-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	224 255		224 255	167 116	57 139	34.19
	Charges constatées d'avance (3)	1 530		1 530	1 495	35	2.37
	Total III	495 848	932	494 916	411 124	83 791	20.38
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	550 283	33 287	516 996	413 812	103 184	24.93

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	171 942	123 716	48 226	38.98
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	35 098	48 226	13 128-	27.22-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	16 000	17 906	1 906-	10.64-
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	223 040	189 848	33 192	17.48
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 013	119 975	6 037	5.03
	Dettes fiscales et sociales	114 739	80 513	34 226	42.51
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 472	1 777	1 695	95.39
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	49 733	21 699	28 034	129.20
	Total IV	293 956	223 964	69 992	31.25
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	516 996	413 812	103 184	24.93

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 244 223 202 265

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTES SAISIE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	7 241	4 666	2 575	55.18
Production vendue de Biens et Services	227 848	152 874	74 974	49.04
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	163 435	232 358	68 923-	29.66-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	19 554	12 474	7 079	56.75
Collectes				
Cotisations	832 668	562 236	270 432	48.10
Autres produits	28	806	778-	96.53-
Total I	1 250 773	965 414	285 359	29.56
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	6 730	3 135	3 595	114.66
Variation de stock (marchandises)	2 549-	152-	2 397-	NS
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	643 164	558 758	84 406	15.11
Impôts, taxes et versements assimilés	21 335	9 284	12 051	129.80
Salaires et traitements	411 529	268 799	142 730	53.10
Charges sociales	132 201	93 037	39 163	42.09
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 713	10 444	6 731-	64.45-
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	2 203	5	2 198	NS
Total II	1 218 326	943 311	275 015	29.15
I - Résultat d'exploitation (I-II)	32 448	22 103	10 344	46.80
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	576	287	289	100.55
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	576	287	289	100.55
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	576	287	289	100.55
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	33 023	22 391	10 633	47.49
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	168	18 274	18 106-	99.08-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 906	11 048	9 143-	82.75-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	2 074	29 322	27 248-	92.93-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 487	3 487-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII		3 487	3 487-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 074	25 835	23 761-	91.97-
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 253 423	995 024	258 399	25.97
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 218 326	946 798	271 527	28.68
Solde intermédiaire	35 098	48 226	13 128-	27.22-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	35 098	48 226	13 128-	27.22-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 516 996 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 250 773.04 Euros et dégageant un excédent de 35 098 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- La convention entre La Maison du Tourisme et la communauté de communesThiers Dore et Montagne prévoyait de fixer le principe de la valorisation des mises à disposition de locaux par la seconde à la première. Cela n'a pratiquement été réalisé que dans la convention 2019 / 2021 liant le deux structures. Nous rappelons cependant ici les modalités fixées entre les deux entités, savoir une mise à disposition à titre gratuit mais valorisée au montant de 10 500 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Intégration de nouveaux personnels en provenance du bassin ambertois, suite à l'extension de périmètre des compétences de La Maison du Tourisme à ce territoire;
- signature par l'association des avis d'attribution des subventions Leader en janvier 2019, laissant envisager un versement courant d'année 2019.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	31 330		22 271
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			834
TOTAL			834
TOTAL GENERAL	31 330		23 105

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			53 601	53 601
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			834	834
TOTAL			834	834
TOTAL GENERAL			54 435	54 435

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	28 642	3 597		32 239
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		116		116
TOTAL		116		116
TOTAL GENERAL	28 642	3 713		32 355

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 597				
Matériel de bureau informatique mobilier	116				
TOTAL	116				
TOTAL GENERAL	3 713				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	100 817	100 817	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 098	1 098	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 302	7 302	
Divers état et autres collectivités publiques	153 070	153 070	
Débiteurs divers	183	183	
Charges constatées d'avance	1 530	1 530	
TOTAL	263 999	263 999	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	126 013	126 013		
Personnel et comptes rattachés	55 982	55 982		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 416	45 416		
Taxe sur la valeur ajoutée	320	320		
Autres impôts taxes et assimilés	13 020	13 020		
Autres dettes	3 472	3 472		
Produits constatés d'avance	49 733	49 733		
TOTAL	293 956	293 956		

Variation des fonds propres

- Néant. au delà de l'affectation du résultat 2017.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	41 715	33.33
LOGICIELS	663	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu. Cette méthode n'a concerné que la partie des stocks acquis par l'association elle même.

S'agissant des stocks repris auprès des autres offices de tourisme, ils l'ont été, par convention, pour une valeur nulle. Ils n'ont donc pas été valorisés au bilan de l'association. Aucune estimation fiable n'a été faite de ces stocks, dont la valeur peut néanmoins être estimée comme non significative.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	14 722
Autres créances	17 098
Total	31 819

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 724
Dettes fiscales et sociales	87 947
Autres dettes	2 152
Total	192 822

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 530
Total	1 530
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	49 733
Total	49 733

Subventions d'équipement

Obtention, en 2017, d'une subvention de 16 000 € du Conseil Régional AURA relativement à
l'acquisition de nouveaux logiciels.
L'amortissement de cette subvention n'a pas débuté au 31/XII/2018.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION PNRLF	21 536
SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNE DE BILLOM	9 155
SUBVENTION COMMUNAUTE ENTRE DORE ET ALLIER	12 030
SUBVENTION COMMUNAUTE AMBERT LIVRADOIS FOREZ	83 442
SUBVENTION THIERS DORE ET MONTAGNE	37 272
Total	163 435

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- DIVERSES REGULARISATOPS	168	771800
Total	168	